

## Motion sur la Réforme du collège-Collège G.Brassens Saint-Venant-CA du 20 avril 2015

Les élus au CA du 20 avril 2015, représentants des enseignants ainsi que des.....manifestent leur opposition au projet de réforme du collège présenté au Conseil supérieur de l'éducation le 10 avril 2015, et sont porteurs d'une autre réforme.

Le projet de réforme proposé par la ministre s'appuie sur l'augmentation dangereuse de l'autonomie des établissements. En effet, le projet prévoit d'augmenter la marge d'autonomie des collèges pour mieux lutter contre les inégalités ne répond pas aux besoins. Bien au contraire, ce projet présente un danger majeur : celui de renforcer le caractère local de l'enseignement reçu par les élèves, avec la possibilité de modulation des horaires d'enseignement des différentes disciplines sur les trois années de 5<sup>ème</sup>-4<sup>ème</sup>-3<sup>ème</sup>. Il ne garantit plus qu'un collégien suive le même volume d'enseignements dans un même niveau d'une classe ou d'un collège à l'autre. Il pourra par exemple avoir une heure de plus de mathématiques en 5<sup>ème</sup>, et une de français en moins. S'il change de collège, comment rattrapera-t-il ? C'est l'enseignement national qui n'est ainsi plus garanti aux élèves. C'est pour nous, personnels et enseignants une grave régression qui met fin à l'égalité de l'éducation sur l'ensemble du territoire national.

Plutôt que de faire le choix de proposer davantage de travail en groupes, la ministre préfère les effets d'annonce : les nouvelles grilles horaires ne garantissent aucun dédoublement mais retirent des heures de cours pour y substituer de l'accompagnement qui n'a de "personnalisé" que le nom et des Enseignements pratiques interdisciplinaires peu ambitieux où il s'agira de faire des réalisations concrètes (éoliennes, cabanes etc.) avec les moyens du bord; certes, cela est attirant et ne retirera rien aux élèves dont les parents pourront compenser l'appauvrissement des connaissances données en classe mais quel gain culturel pour les autres?

D'autre part, le projet ministériel supprime de fait tout ce qui fait actuellement l'une des richesses du collège : les DPE 3 et 6, le latin et le grec, les sections bilingues et européennes, l'offre variée de langues vivantes. Les horaires de SVT, de technologie et de sciences physiques seraient globalisés en 6ème sans qu'on sache quel enseignant serait en charge de cet enseignement ....C'est toute la formation des élèves, comme futurs adultes, citoyens et futurs salariés qui est largement amputée avec ce projet. Quelle formation intellectuelle et civique, quelles possibilités d'insertion professionnelle avec si peu d'enseignement disciplinaire et beaucoup d'activités « de garderie » ? Enfin, la liberté pédagogique individuelle des enseignants est également remise en cause dans ce projet, alors qu'ils sont les mieux à même de savoir ce qui est nécessaire pour faire progresser leurs élèves.

Une réforme du collège est nécessaire, mais elle ne peut se faire contre les personnels qui devront la mettre en œuvre. Pour nous, elle suppose :

- la baisse significative des effectifs par classe ;
- des programmes cohérents faisant sens pour les élèves et permettant de construire progressivement l'interdisciplinarité, sur la base du volontariat, avec des moyens de concertation ;
- des enseignements disciplinaires solides et reconnus, des horaires nationaux, non globalisés et garantissant des dédoublements dans toutes les disciplines;
- des langues vivantes et régionales confortées, une carte des langues diversifiée et le maintien des classes bilingues et européennes ;
- le maintien des enseignements de latin et grec ;
- une formation initiale et continue digne de ce nom ;
- une révision de la carte scolaire assurant une plus grande mixité sociale ;
- une amélioration des conditions de vie et d'étude dans les collèges
- le respect du principe de la consultation des personnels sur des sujets d'une telle importance.